Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 54-2026
Point 5.6.2

Point 5.6.2 de l'ordre du jour
Exonérations partielles droits spécifiques, année universitaire 2025/2026

EXPOSE DES MOTIFS :

La commission d'action sociale de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans les Programme Bachelor Affaires Internationales et Programme Grande Ecole.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,

- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Action sociale de l'EM de Strasbourg, puis prévalidée par la Responsable financière, avant passage en commission d'action sociale.

N° Etudiant-e	CURSUS	Année universitaire d'application	Montant de la remise en euros
22216290	BAI 3A	2025/2026	600
22317801	BAI 2A	2025/2026	600

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les exonérations partielles pour deux étudiants du Bachelor Affaires Internationales au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT